

# Rapport d'évaluation

## Plan d'action TERIDEAL



Juin 2024

# Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise TERIDEAL dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

TERIDEAL			
Date d'adhésion au programme	14/04/2020	Date d'engagement dans le programme	13/04/2021
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	3 ans (2021-2024)		

Date de transmission du rapport de suivi	28/04/2023
Plan d'action évalué	1 <sup>er</sup> plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	04/2021-04/2023
Date de publication du rapport d'évaluation	Juin 2024

## Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et Hyssop mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).

**La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collègues de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises ; ONG, fondations ; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

## Table des matières

<b>I. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE ET DU PLAN D'ACTION.....</b>	<b>4</b>
Engagements préexistants .....	4
Cadre mis en place et description des actions.....	4
<b>II. SYNTHESE DE L'EVALUATION.....</b>	<b>5</b>
Qualité et adéquation des informations fournies.....	5
Résultats synthétiques de l'analyse.....	5
Conclusion évaluative.....	6
<b>II. SYNTHESE DU JURY DE RELECTURE .....</b>	<b>7</b>

# I. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE ET DU PLAN D'ACTION

<b>Organisation et zone géographique</b>	Présent dans 11 régions en France
<b>Secteurs d'activité</b>	Spécialiste de l'aménagement du territoire : construction, réhabilitation, entretien et maintenance dans les secteurs du paysage, des travaux publics, du bâtiment
<b>Chiffre d'affaires</b>	340M€
<b>Nombre d'employés</b>	2 500 collaborateurs
<b>Site web de l'entreprise</b>	<a href="https://www.terideal.fr/">https://www.terideal.fr/</a>

## Engagements préexistants

L'entreprise a un volet Biodiversité dans sa stratégie RSE (en place depuis 2017). Elle a renforcé en 2022 sa stratégie Biodiversité, avec la mise en place d'une grille de critères pour la sélection des offres fournisseurs (déjà en place depuis 2015 sur les végétaux et bois) : achats favorisant le local, le bio sourcé, le bas carbone et l'éco conception des produits tenant compte des 9 limites planétaires. Cela se matérialise par une charte d'engagement réciproque (mise en place depuis janvier 2023 pour tous les fournisseurs en contrats cadre).

## Cadre mis en place et description des actions

<b>Périmètre du plan d'action</b>	France		
<b>Durée prévue pour la mise en œuvre</b>	3 ans (2021-2024)		
<b>Nombre d'actions cœur de métier</b>	5	<b>Nombre d'actions complémentaires</b>	2

<b>Actions cœur de métier</b>	1	Prise en compte systématique des enjeux de biodiversité par tous nos secteurs d'activité d'ici 2022
	2	0 pesticide chimique de synthèse en 2022
	3	Caractériser, mesurer, développer et faire certifier nos chantiers de génie écologique d'ici 2023
	4	100 % de notre activité d'écopâturage labellisé au niveau excellent d'ici 2023
	5	Mesurer le GBS (Global Biodiversité score) de Terideal d'ici 2024

### Observations

- L'action 5 a été stoppée.

<b>Actions complémentaires</b>	6	Pérenniser et développer le fonds de dotation de Natura en 2021 pour poursuivre et intensifier ses actions en faveur de la biodiversité domestique
	7	Création de 10 jardins de Natura à vocation conservatoires d'ici 2024

**Observations**

Les actions 6 et 7 ont été regroupées dans le rapport de suivi.

## II. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

### Qualité et adéquation des informations fournies

L'entreprise pourrait détailler la part d'activité de ses différents métiers (construction, espaces verts...) pour mieux comprendre où sont les enjeux.

Elle n'explique pas non plus suffisamment en quoi son plan d'action permet de diminuer l'impact de ses activités sur les cinq facteurs d'érosion de la biodiversité.

Les supports de formation pour l'action 1 pourraient être annexés, de même que les procédures mises en place.

### Résultats synthétiques de l'analyse

Au regard des 9 critères du programme Entreprises engagées pour la nature, le plan d'action atteint les résultats suivants.

**Significativité du plan d'action initial**

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	Suffisant	A renforcer	Suffisant

**Mise en œuvre à 2 ans**

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	A renforcer	Suffisant	Suffisant

## Conclusion évaluative

Terideal est une entreprise du paysage, de travaux publics et de bâtiments avec une implantation au niveau national. L'entreprise est engagée en faveur de la biodiversité depuis plusieurs années.

L'entreprise propose un plan d'action (sur 3 ans 2021-2024) structuré autour de :

- De 5 actions cœur de métier sur la prise en compte de la biodiversité sur les secteurs d'activités, les produits phytosanitaires, le génie écologique ou l'éco pâturage.
- De 2 actions complémentaires portant sur un fond de dotation en faveur de la biodiversité et création de jardins.

Le plan d'action a avancé avec quelques ajustements que l'entreprise a justifié.

Les conclusions évaluatives sont justifiées par :

- La systématisation de la prise en compte de la biodiversité dans les différents métiers de l'entreprise.
- La recherche de labellisations et de certifications des processus et résultats inclus dans le plan d'action.
- La formation et la sensibilisation des équipes de l'entreprise aux enjeux biodiversité.
- L'implication importante des parties prenantes et notamment de la direction de l'entreprise dans la mise en œuvre du plan d'action.

Les principaux points d'amélioration sont :

- Intégrer davantage les enjeux relatifs au changement climatique et la surexploitation des ressources.
- Aller au-delà de la question des produits phytosanitaires en intégrant les autres impacts pollutions qui peuvent être associés aux chantiers.
- Structurer le plan d'action pour bien faire ressortir la diversité des métiers de l'entreprise et la mise en œuvre de actions dans les différentes branches.

## II. SYNTHÈSE DU JURY DE RELECTURE

La relecture est effectuée par un jury composé des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des membres du jury.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

### CONCLUSIONS EVALUATIVES

Le jury était **tout à fait d'accord** avec le niveau de reconnaissance attribué et les conclusions évaluatives.

### RECOMMANDATIONS

Le jury était **tout à fait d'accord** avec les recommandations.

Remarques et compléments du jury sur les recommandations :

Le jury recommande à l'entreprise d'améliorer la qualité du reporting, en explicitant en particulier les raisons de l'abandon de certaines actions.